Vezels-Roussy

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023

EXTRAIT DU Publié eGISTRE DE S DELIBERATION DE 1015-211502570-20231116-2023 22-DE MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY

Département

PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC SUR CERE

Séance du 16 novembre 2023

Délibération:

N° 2023-22

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 16 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES15130 VEZELS ROUSSY sous la

présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

En exercice:

11

Présents :

8

Date de convocation du Conseil : 07 novembre 2023

Votants:

9

Présent(s):

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste,

LAMOUROUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN

Monique, VIGNES Sylvie,

Absent(s):

MAX Pablo LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN

PRADAL Stéphanie

Secrétaire de séance :

CAPREDON Jean-Baptiste,

SUBVENTION DETR 2024 - PROGRAMME DE VOIRIE CHEMIN DES BORIES

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire de Mr Le Préfet du Cantal en date du 23 octobre 2023, spécifiant les conditions d'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2024

La voirie est la principale infrastructure de la mobilité. Il est donc nécessaire pour l'ensemble des habitants de pouvoir rouler et accéder aux routes principales en toute sécurité et pouvoir accéder aux infrastructures de la commune

Il est nécessaire de procéder au Renforcement de la voirie communale au lieu-dit les Bories

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2024 dans le cadre de la Voirie Communale.

Le montant des travaux est estimé à 23 177 € HT suivant le devis établis par l'entreprise EUROVIA.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de demander une subvention au titre de la DETR 2024 – POUR LE RENFORCEMENT VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME DE VOIRIE 2024 POUR LE LIEU-DIT LES BORIES

Le financement pourrait être le suivant:

Le montant des travaux est estimé à 23 177 € HT Subvention DETR : 40 % soit 9270.80 € HT Autofinancement : 60 % soit 13 906.20 € HT

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier et inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2024.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Emis et rendu exécutoire le 16 novembre 2023 Reçu en Préfecture le 01 décembre 2023 Publié ou notifié le 01 décembre 2023 Fait et délibéré en séance, les jour, mois et Au registre sont les signatures.

Publié le dits.

ID: 015-211502570-20231116-2023_22-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2023 Reçu en préfecture le 01/12/2023

En Mairie, le 16 novembre 2023

Le Maire

Pour Copie Conforme:

Jean Luc TOURLAN

